

PROCES VERBAL DE REUNION
DU COMITE STRATEGIQUE ALL IN FACTORY
DU 17 AVRIL 2019

Il s'est tenu à l'Hôtel Duret, 30 rue Duret 75016 Paris à 15h30 un Comité Stratégique de All In Factory réunissant les 6 membres du Comité, présidé par Marc Lepage

Feuille de présence :

COMITE STRATEGIQUE ALL IN FACTORY
DU 17 AVRIL 2019

Lieu : Hôtel Duret, 30 rue Duret 75016 Paris
Heure : 15h30

Membre du COS	Si représenté (pouvoir à fournir)	Signature
Marc LEPAGE		
David LEGUIDE		
David CUISINIER		
Alexis NOGUES représentant WICAP ALL IN FACTORY	Pouvoir donné à Monsieur Christophe BONGARS	Présent & télécopie v/c Zoom - 
Gonzague DEJOUANY représentant NESTING		
Eric VALAT représentant SFINE	Pouvoir donné à Monsieur Alain BEAUJEAN	

Fait à Paris : le 17 avril 2019

Le Président de la société All In Factory (la « **Société** »), Marc LEPAGE (« **ML** ») prend la parole et remercie tous les membres du Comité Stratégique (le « **COS** ») d'être présents.

A titre de propos introductif, le Président du COS rappelle quelques points avant de traiter les sujets à l'ordre du jour du Comité Stratégique.

ALL IN FACTORY (A.I.F)

S.A.S. au capital de 834 460 €, immatriculée au RCS d'Evry n° 825.094.527

Numéro TVA intracom : FR54 825.094.527 / Siège social : 5, rue de Méréville 91690 Saclas

multidirectionnelles et complexes. Enfin on ne discute pas de tels changements sous les menaces et la pression.

DC reprend la parole en disant à ML qu'il est hors de question de céder ses actions d'AIF et qu'il reprendra de toutes façons « son » FDC.

ML évoque qu'il faut passer aux votes, que des associés ont prévenus qu'ils devaient partir et qu'il convient de suivre l'ordre du jour.

2. Débat sur la demande de résiliation anticipée de location-gérance par Monsieur David Cuisinier et position du COS à cet égard.


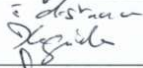




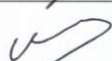
Le sujet de la médiation est évoqué par le représentant de SFINE qui considère que c'est le cas typique pour une telle procédure et que c'est devenu obligatoire au niveau des tribunaux.

DL répond que ce n'est pas une simple option mais aussi obligatoire car le Pacte et le contrat de LG le prévoient mais il faut que le COS autorise le recours à ces procédures car en même temps que la médiation, il faut lancer une procédure judiciaire pour empêcher la résiliation du contrat de LG au 29 avril 2019 sinon il n'y aura pas de discussions et ce n'est pas l'intérêt d'AIF.

Au terme de la discussion, ont été soumis aux votes les points suivants :

3. Mandat à la direction d'AIF aux fins d'engager toute conciliation, médiation et toutes procédures devant toutes juridictions (y compris d'urgence) afin de préserver les droits de la société AIF au titre du contrat de location-gérance, ainsi que toutes procédures connexes nécessaires

3. Mandat à la direction d'AIF aux fins d'engager toute conciliation, médiation et toutes procédures devant toutes juridictions (y compris d'urgence) afin de préserver les droits de la société AIF au titre du contrat de location-gérance, ainsi que toutes procédures connexes nécessaires

Membre du COS	Vote favorable	Vote défavorable	Vote abstention	Pas de vote	Signature
Gonzague DEJOUANY représentant NESTING	X				
Alexis NOGUES représentant WICAP ALL IN FACTORY. Pouvoir donné à Christophe BONGARS	X				<i>à abstention</i> 
Eric VALAT représentant SFINE Pouvoir donné à <i>Alexis BAUJEAN</i> Marc VIGLIANTE	X				
Marc LEPAGE	X				
David LEGUIDE	X				
David CUISINIER					

Décision du Comité : *Favorable*

4. Décision à prendre sur une convocation éventuelle de M. David Cuisinier à un entretien préalable à un licenciement.

4. Décision à prendre sur une convocation éventuelle de M. David Cuisinier à un entretien préalable à un licenciement.

Membre du COS	Vote favorable	Vote défavorable	Vote abstention	Pas de vote	Signature
Gonzague DEJOUANY représentant NESTING	X				
Alexis NOGUES représentant WICAP ALL IN FACTORY. Pouvoir donné à Christophe BONGARS			X		<i>à distance</i>
Eric VALAT représentant SFINE <i>ALAIN BERUJEN</i> Pouvoir donné à Pierre VIOLENTE	X		X		
Marc LEPAGE	X				
David LEGUIDE	X				
David CUISINIER				✓	

Décision du Comité : *Favorable*

5. Question : y a-t-il conflit d'intérêts de M. David Cuisinier en tant que membre siégeant au COS.

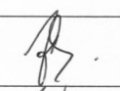
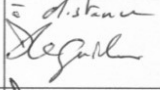
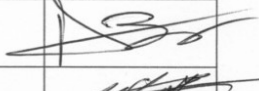

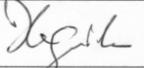

5. Question : y a-t-il conflit d'intérêts de M. David Cuisinier en tant que membre siégeant au COS

Membre du COS	Vote favorable	Vote défavorable	Vote abstention	Pas de vote	Signature
Gonzague DEJOUANY représentant NESTING	X				
Alexis NOGUES représentant WICAP ALL IN FACTORY. Pouvoir donné à Christophe BONGARS	X				<i>à distance</i>
Eric VALAT représentant SFINE <i>ALAIN BERUJEN</i> Pouvoir donné à Pierre VIOLENTE	X				
Marc LEPAGE	X				
David LEGUIDE	X				
David CUISINIER		✓			

Décision du Comité : *Favorable*

Conséquence de la décision 5 : Faut-il une suspension de David CUISINIER de son poste au Comité Stratégique

Conséquence de la décision 5 : Suspension

Membre du COS	Vote favorable	Vote défavorable	Vote abstention	Pas de vote	Signature
Gonzague DEJOUANY représentant NESTING	X				
Alexis NOGUES représentant WICAP ALL IN FACTORY. Pouvoir donné à Christophe BONGARS			X		
Eric VALAT <i>Amin BEAUJEAN</i> représentant SFINE Pouvoir donné à Pierre VIOLENTE	X				
Marc LEPAGE	X				
David LEGUIDE	X				
David CUISINIER		✓			

Décision Favorable

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du COS.



Marc LEPAGE
Président du Comité Stratégique



David LEGUIDE
Membre du Comité Stratégique